

## Rapport de la réunion du Comité Exécutif du CCREOS

15/4/2008

Schiphol Amsterdam

### 1. Introduction

Sam Lambourn, le président de séance, a accueilli les membres à la réunion et leur a demandé de réviser le procès verbal de la dernière réunion ainsi que l'ordre du jour de cette réunion. Le procès verbal de la dernière réunion a été adopté sans modification. L'ordre du jour de cette réunion a été adopté avec les deux modifications suivantes:

- La présentation de Harm Koster de l'ACCP a été avancée pour être traitée en premier
- Les structures de rapport de groupes de discussion ont été ajoutées au point 6 de l'ordre du jour.

### 2. Rapport de l'Agence Communautaire de Contrôle des Pêches

Le président de séance a accueilli Harm Koster, le directeur exécutif de l'Agence Communautaire de Contrôle des Pêches à la réunion et lui a demandé d'informer les membres du CCREOS du travail de l'agence à ce jour et des futurs plans de l'agence pour les eaux occidentales.

M. Koster a informé les membres que comme les CCR, l'ACCP a été mise en place suite à une révision de la PCP en 2002. La législation a été mise en place pour autoriser la mise en place de l'ACCP en 2005 et le travail de contrôle a démarré sur le terrain en janvier 2007. Le rôle essentiel de l'Agence Communautaire de Contrôle des Pêches est d'organiser la coordination et la coopération entre les activités nationales de contrôle et d'inspection de sorte que les règles de la Politique Commune de la Pêche (PCP) soient respectées et mises en oeuvre correctement.

Les programmes de travail de 2007 et 2008 peuvent être consultés sur le site web de l'ACCP: [http://ec.europa.eu/ACCP/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/ACCP/index_en.htm). M. Koster a présenté un exposé général du déroulement du programme de travail en 2008 et en particulier de la situation actuelle des plans communs de déploiement en ce qui concerne:

- Mer du nord, Skaggeak, Kattegat et Manche orientale
- Mer baltique
- NAFO (Organisation des Pêches de l'Atlantique Nord-Ouest)
- Thon rouge

M. Koster a également informé les membres que l'ACCP a aidé le CCR Mer baltique à organiser un séminaire sur le contrôle et la mise en oeuvre, que l'industrie a qualifié de grande réussite en matière de promotion de transparence et de connaissance des questions de contrôle en mer baltique.

Il a précisé que l'ACCP n'a pas prévu de travailler dans les eaux occidentales pour le moment mais qu'elle le prévoit en 2009. En conséquence, il accueillera favorablement tout feed-back du CCREOS concernant les zones prioritaires qui devraient être traitées en 2009.

Dans l'ensemble, M. Koster a informé les participants que l'ACCP souhaite promouvoir et encourager une culture de conformité et accueille favorablement tout feed-back des membres de l'industrie visant à rendre les procédures de mise en application plus compréhensibles, transparentes et efficaces et à mettre au point des conditions de concurrence équitables pour l'industrie de la pêche, de sorte que les obligations soient respectées et que tous dans ce secteur soient traités équitablement quel que soit l'endroit où ils exercent.

#### Discussion d'ordre général

Le président de séance a remercié M. Koster et la parole a été donnée à l'auditoire. L'auditoire a soulevés et débattu les points suivants:

**Documents d'inspection:** Il a été précisé que tous les états membres ne fournissent pas les documents d'inspection aux bateaux qui sont arraisonnés et inspectés. Il a été suggéré que dans l'intérêt de la transparence et de l'impartialité, ceci devrait faire l'objet d'une harmonisation partout au sein de l'UE.

M. Koster a remarqué l'existence de quelques différences dans la façon dont les états membres et les organismes régionaux gèrent ces questions et a précisé qu'il s'agit de quelque chose qui devrait être harmonisé. Il a également indiqué que toutes les inspections de l'ACCP figurent sur le site web.

**Surcapacité:** Les représentants espagnols ont remarqué que bon nombre des difficultés actuelles en matière de gestion et de contrôle de la pêche peuvent être attribuées à la surcapacité des flottilles. Ils ont précisé que certains états membres traitent cette situation en proposant des programmes de déclassement mais que l'Espagne ne dispose pas de fonds suffisants à cet effet. Il a été suggéré que l'ACCP encourage les états membres à mettre en place des programmes de déclassement adaptés qui pourraient soulager certains des problèmes de respect des procédures.

M. Koster a précisé que ce point ne relève pas de l'ACCP qui est un organisme de contrôle indépendant mais qu'il relève de la Commission et des états membres.

**Reconstitution du cabillaud dans les eaux occidentales:** Il a été remarqué qu'il s'agit d'un point extrêmement important pour le CCR et de quelque chose qui doit faire l'objet du programme de travail de l'ACCP en 2009. La pêche du cabillaud en mer celtique a été donnée en exemple pour illustrer le manque de compréhension entre l'industrie, les scientifiques et la Commission à propos de ce qui se passe réellement dans cette pêche et où il pourrait s'avérer utile de mettre en oeuvre un plan commun de déploiement.

M. Koster a indiqué qu'il serait possible d'inclure ceci dans le cadre du programme de travail pour 2009.

**Pêche de l'églefin à Rockall:** Il a été recommandé que la zone de Rockall soit examinée par l'ACCP. La pêche dans cette zone est régie par l'UE et le CPANE et certains pêcheurs de l'UE estiment que certaines mesures imposées pour la protection des juvéniles ne sont pas toujours respectées.

M. Koster a convenu qu'un travail commun avec le CPANE a été proposé pour 2009.

**Partenariats:** Il a été suggéré que pour encourager une meilleure coopération entre les pêcheries et les agences de contrôle, des méthodes adoptées pour faciliter le travail entre l'industrie et les agences scientifiques pourraient être utilisées. Des projets peuvent être encouragés entre l'industrie et les agences de contrôle en vue d'envisager des méthodes de contrôle et de transparence améliorés, par exemple les CCTV pourraient être étudiés comme outil possible de contrôle et de surveillance, des projets peuvent être mis en place pour tester des journaux de bord électroniques, des plans de rejet individuels, des marges de tolérance etc. Ceci viserait en grande partie à rechercher le financement des projets, mais ceci pourrait être considéré dans le cadre du MEDC.

M. Koster a convenu qu'il s'agirait d'une excellente initiative visant à faciliter le développement d'une culture de conformité.

**Cohérence des réglementations:** Il a été précisé que certaines actions entreprises pour déjouer les réglementations sont dues au manque de cohérence des réglementations, par exemple, dans certaines pêcheries la taille de débarquement minimum des espèces et la taille de maillage ne correspondent pas. Il a également été précisé que certains membres transposent les différentes législations différemment et ceci doit être étudié.

M. Koster a convenu de ce point et a remarqué qu'il serait utile que le CCR précise où et quand ces problèmes se présentent et quelles démarches doivent être entreprises pour encourager la Commission à modifier les réglementations en question.

**Marge de tolérance:** La suggestion d'augmenter la marge de tolérance à 20% a fait l'objet d'un débat. L'industrie considère le niveau actuel de 8% excessif et difficile à respecter.

M. Koster a répondu qu'il ne pouvait pas exprimer son accord sur ce point et a cité d'autres pays qui n'ont pas de marge de tolérance et parviennent à respecter les réglementations. Il a remarqué que la technologie telle que les instruments de pesage embarqués aide l'industrie de ces pays à respecter les réglementations.

**Composition des captures:** Il a été précisé que les règlements concernant la composition des captures sont source de rejets. Il a été demandé à l'ACCP s'il s'agissait de quelque chose qu'ils avaient remarqué dans le cadre du travail réalisé jusqu'à présent.

M. Koster a précisé que toutes les constatations et conclusions des plans communs de déploiement sont publiées sur le site web. Il relève de la Commission de modifier ses réglementations en fonction des conclusions de ces constatations/rapports.

A la fin du débat, le président de séance a remercié M. Koster d'avoir participé à la réunion et a recommandé au CCREOS de produire un document pour l'ACCP concernant les pêcheries prioritaires devant être traitées en 2009.

#### **Action**

Le secrétariat va travailler avec les membres du CCREOS en vue de collationner les zones de travail prioritaires à envoyer à l'ACCP avant la fin du mois de juin.

### **3. Rapport relatif à l'atelier sur le contrôle et réponse au document de consultation de la Commission.**

Deux des représentants, Gerard O'Flynn et Konstantinos Kalamantis qui ont participé à cette réunion au nom du CCREOS le 10 avril ont informé les participants de ses conclusions. Tous deux ont estimé qu'il s'agissait d'une réunion utile et ont encouragé les membres à visionner les présentations postées sur le site web du CCREOS. Les participants ont jugé préoccupante la question des échanges de quota soulevée par la Commission. Cependant, les représentants de l'industrie ont estimé que ceci est nécessaire pour maintenir une certaine flexibilité dans le système de TAC et quota. La marge de tolérance est un autre point qui a été largement débattu. Il s'agit de points auxquels le CCREOS doit réagir.

En ce qui concerne le document de consultation de la Commission, il semblerait qu'il ne soit pas orienté vers les parties prenantes, et qu'il n'aborde pas non plus suffisamment la question de la culture de conformité. Il a été estimé que le CCREOS travaille en vue de répondre à ce document de consultation dans les délais impartis. Il a été convenu que les représentants qui ont participé à la réunion rédigent un document de réponse commun à envoyer au comité exécutif pour approbation.

#### **Action**

Les trois représentants qui ont participé à la réunion travailleront ensemble pour rédiger une réponse à la consultation de la Commission. Les membres du CCREOS seront encouragés à envoyer leurs commentaires par le biais du secrétariat pour ce document. Le document provisoire sera mis en circulation le 25 avril en vue de commentaires et de réponses avant le 2 mai.

### **4. Rapport des groupes de travail**

Le président de séance a invité les présidents de chaque groupe de travail à faire un rapport des conclusions des discussions et des actions des groupes de travail tenus à Manchester du 11 au 13 mars 2008. Voici les actions convenues suite à ces présentations:

#### **Groupe de travail 1**

##### ***Actions approuvées par le Comité Exécutif:***

- **Lettre de réponse sur le résultat des TAC et quotas en 2007:** Il a été convenu qu'elle soit rédigée par le secrétariat avec l'aide du groupe de travail 1 et envoyée.
- **Fermetures de la langue bleue:** Il a été convenu que la présentation de Victor Badiolas sur la langue bleue soit présentée et débattue en détail lors du prochain groupe de discussion des espèces d'eau profonde.
- **Manuel de la NEAFC sur la gestion à long terme:** Il a été convenu que le groupe de travail 1 recherche activement un financement pour continuer ce projet.

## Groupe de travail 2

### *Actions approuvées par le Comité Exécutif:*

- **Reconstitution du cabillaud :** Il a été convenu qu'un courrier soit rédigé et envoyé au CIEM pour examiner la situation du cabillaud en mer celtique. Il sera rédigé par le secrétariat avec l'aide du Groupe de travail 2.

## Groupe de travail 3

### *Actions approuvées par le Comité Exécutif:*

- **Gestion de la coquille Saint-Jacques:** Il a été convenu que le Groupe de travail 3 continue de travailler sur ce point et rédige une proposition de texte pour le projet d'harmonisation de la taille des anneaux. Une fois ce texte disponible, le CCREOS contactera les états membres pour demander un soutien et un financement pour ce projet.
- **TAC & Quotas:** Il a été convenu que le CCREOS écrive à la Commission pour demander une clarification sur la question des zones de gestion et des zones d'évaluation de certaines espèces de la Manche, c.-à-d. le cabillaud. Ce courrier sera rédigé par le secrétariat avec l'aide du groupe de travail 3.

## Groupe de travail 4

### *Actions approuvées par le Comité Exécutif:*

- **Reconstitution du cabillaud :** Il a été convenu que le CCREOS écrive au CIEM pour demander un examen scientifique détaillé des stocks et de la gestion du cabillaud en zone VIIa. Ce courrier sera rédigé par le secrétariat avec l'aide du groupe de travail 4. **Aiguillat :** Ce point a été débattu en détail. Un document présenté par le président de séance du GT 4 abordait tous les aspects de la discussion. Suite à un débat sur les positions présentées, les deux recommandations suivantes ont été proposées à titre de compromis:
  - Les états membres doivent conserver leurs compétences en ce qui concerne tous les points relatifs à la gestion des quotas au niveau national
  - La proposition de 5% de prises accessoires d'aiguillat doit être basée sur les prises annuelles plutôt que sortie par sortie.

L'association des pêcheurs à la ligne européens (European Anglers Association) a demandé un délai de réflexion à ce sujet et il a été convenu que le secrétariat travaille avec les parties concernées en vue de produire une position devant être approuvée par procédure électronique au cours des prochaines semaines.

## 5. Rapport des groupes de discussion

Le président de séance a invité les présidents des groupes de discussion à faire un rapport des conclusions des discussions et des actions des réunions tenues à ce jour. Voici les actions convenues suite à ces présentations:

- **Filets maillants d'eau profonde:** Il a été convenu qu'une lettre soit envoyée au CIEM pour étudier l'impact de la réduction de la taille de maillage à 100mm pour le merlu en zone VI et VII. Il a également été convenu qu'aucune autre réunion de ce groupe de discussion n'ait lieu avant d'avoir reçu cette recommandation du CIEM.
- **Espèces d'eau profonde:** Il a été convenu d'organiser une réunion sur les espèces d'eau profonde en juin en vue d'étudier les propositions de la Commission relatives aux TAC et quotas. Cette réunion sera co-hébergée par le CCR pour les eaux occidentales sud et le CCR mer du Nord.
- **Plans d'évitement du cabillaud et Reconstitution du cabillaud :** Il a été convenu que l'initiative de plan d'évitement du cabillaud soit interrompue jusqu'à ce que de meilleures motivations soient disponibles pour encourager les membres de l'industrie à les saisir. Entre-temps, le CCREOS va produire un document sur la récente proposition de la Commission pour la reconstitution du cabillaud qui est actuellement débattue par les états membres au conseil de la pêche et que la Commission espère voir adopté plus tard cette année. Il a été convenu que les représentants suivants rédigent les commentaires relatifs à ces propositions de chacun des groupe de travail des zones concernées: Bertie Armstrong GT 1, Jacques Pichon GT 2, Daniel Lefevre GT 3, Lorcan O'Ceinnede GT 4. Un document unifié sera envoyé à la Commission et aux états membres avant la prochaine réunion du conseil des ministres en juin.

- **Gestion du merlu:** Il a été convenu qu'une réunion soit organisée dès que possible et début mai pour débattre des mesures de gestion du merlu proposées par la Commission. Cette réunion sera organisée en collaboration avec le CCR pour les eaux occidentales sud.
- **Collecte des données:** Il a été convenu que le CCREOS cherche à produire un document indiquant les priorités du CCREOS en matière de collecte des données, devant être étudié lors des prochains ateliers de novembre du CIEM relatifs aux données. Il a été convenu que Sean O'Donoghue rédige ce document.
- **Rendement maximum durable et gestion à long terme:** Il a été convenu que le CCREOS organise une réunion/mini-conférence avec le CIEM et la Commission à ce sujet. Il a été précisé que d'autres CCR souhaiteraient également accueillir cette réunion et que les secrétariats de ces CCR devraient discuter de la meilleure façon de procéder.

## 6. Aires marines protégées

Le président de séance a présenté aux membres une mise à jour de cette question.

- Le rapport de la réunion commune relative aux AMP est terminé et sera disponible au cours des prochaines semaines.
- La réponse du CCREOS aux propositions du Royaume-Uni a été soumise
- L'agence française pour les AMP a été invitée à la réunion mais n'a pas pu participer. Ils ont informé le secrétariat que les fermetures proposées seront affichées sur le site web AMP à partir de la fin du mois d'avril.

## 7. Programme de travail et questions administratives

### Budget de mi-parcours et calendriers des travaux

- Le secrétariat a présenté le budget de mi-parcours et a informé les membres qu'en raison d'un dépassement budgétaire pour la location de la salle de réunion des réductions seront nécessaires au cours des prochains mois jusqu'au 30 septembre 2008 (fin de l'année).
- Le calendrier de réunions suivant a été convenu:
  - Groupe de discussion sur la gestion du merlu, 7 mai à Madrid (co-hébergée avec le CCR pour les eaux occidentales du sud)
  - Groupe de discussion sur les espèces d'eau profonde, 16 et 17 juin à Lisbonne (co-hébergée avec le CCR pour les eaux occidentales du sud et le CCR pour la mer du nord)
  - Réunions des groupes de travail, 2 au 4 juillet à Madrid
  - Assemblée générale, 9 octobre à Dublin
- Les réunions suivantes ont été proposées et le secrétariat a convenu d'organiser en fonction des fonds disponibles:
  - Réunion mixte sur le rendement maximum durable
  - Réunion du comité exécutif, 4 septembre

### Lieux des réunions du CCREOS

La possibilité de changer de lieu de réunion pour faciliter le déplacement des membres a été débattue. Il a été convenu qu'il serait plus pratique de choisir un lieu pour toutes les prochaines réunions du CCREOS car cela rationaliserait les frais pour le CCREOS. Il a été convenu que le secrétariat produise un rapport sur la rentabilité des différents lieux et propose des recommandations sur l'endroit où doivent avoir lieu toutes les futures réunions.

## 8. Fin de la réunion

Par manque de temps, le président de séance a mis fin à la réunion et a convenu de traiter les questions restantes par procédure électronique.